

SEANCE DU 27 AOÛT 2018

Séance extraordinaire du 27 août 2018

L'an deux mille dix-huit

et le mardi vingt-sept août deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques GIRAULT, Maire.

Présents : Marie-Hélène BAZIN, Jacques FONTENY, Thérèse BOTTET, Adjoint, Gérard MONDON, Gilles BELLET, Gérard VIDEUX, Micheline STRYKALA, Rémy GALLIMARD.

Date de Convocation : 22 août 2018 - Date d’Affichage : 28 août 2018

Présents : 09 - Votants : 12

Absent excusés : Benoît LEGER, Carine RADET donnant pouvoir à Jacques GIRAULT, Marie-Laure DOZIER donnant pouvoir à Gilles BELLET, Christophe LACHERE donnant pouvoir à Jacques FONTENY

Absentes : Patricia LEVEILLE, Fabienne GITTON,

Secrétaire : Rémy GALLIMARD.

Personnel Communal – Création d’un poste pour un contrat occasionnel :

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu’il est nécessaire de procéder au recrutement d’un agent pour le mois de septembre qui aura pour différentes missions :

- l’encadrement de la garderie communale le matin et le soir durant la période scolaire,
- l’aide dans la classe de GS/CP le matin (lundi mardi, jeudi et vendredi)
- l’encadrement de l’ALSH du mercredi matin,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE le recrutement d’une personne pour le mois de septembre, pour une période d’un mois (du 3 septembre au 28 septembre 2018, à raison de 25,5 H hebdomadaire.

CHARGE ET AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision,

Emprunt à court terme à taux fixe pour la construction du groupe scolaire et d’accueil périscolaire et le remboursement du FCTVA :

Le conseil municipal de la commune d’AUTRY-LE-CHATEL

Vu le budget de la commune d’AUTRY-LE-CHATEL voté et approuvé par le conseil municipal le 10 avril 2018 et visé par l’autorité administrative de la Préfecture le 27 avril 2018 sous le numéro le n° 045-214500167-20180410-2018BP00005-BF.

Après délibération, décide :

ARTICLE 1^{er} : La commune d'AUTRY-LE-CHATEL contracte auprès du Crédit Agricole Centre Loire un financement de 200 000 euros (deux cent mille euros) destiné à financer la fin des travaux de construction du groupe scolaire et de l'accueil périscolaire et en attendant l'encaissement du FCTVA.

ARTICLE 2 : Caractéristiques des emprunts

- Type de financement : prêt court terme
- Montant du capital emprunté : 200 000 €
- Durée d'amortissement : 12 mois
- Type d'amortissement : intérêts et capital in fine
- Taux d'intérêt : 0.40 % taux fixe annuel
- **Date de mise à disposition des fonds : au plus tôt semaine 36 de l'année 2018**

ARTICLE 3 : Frais de dossier : 200.00 euros

ARTICLE 4 : La commune d'AUTRY-LE-CHATEL s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des annuités.

ARTICLE 5 : La commune d'AUTRY- LE-CHATEL s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 6 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

ARTICLE 7 : L'organe délibérant autorise l'exécutif à procéder au déblocage.

Tarif des prestations entre la commune et l'Ent MONSANTO :

Le Conseil Municipal fixe par 1 voix contre et 11 voix pour le tarif des prestations pour le raccordement à l'eau potable à l'entreprise MONSANTO pour un montant de 173 213.28 €.

CHARGE le Maire de signer tous les documents nécessaires afin de pouvoir encaisser cette prestation sur le budget eau.

SEANCE LEVEE AH....